



Couvreur (H/F/X)

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Tu n'as pas le vertige et tu souhaites prendre de la hauteur ? Voici une formation développée pour "toit" !

Le Couvreur et la Couvreuse sont les ouvriers qualifiés qui réalisent essentiellement des **travaux de couvertures de toitures** : pose de charpentes, de tuiles, de lucarnes... Ils effectuent les différents travaux liés aux toits des bâtiments. Les Couvreur travaillent aussi bien sur des **constructions neuves** que sur des **chantiers de rénovation**. Ils veillent à toujours travailler conformément aux prescriptions en vigueur.

Au cours de cette formation, tu développeras toutes les compétences et apprendras toutes les techniques nécessaires au métier de Couvreur :

Les apprenants Couvreur et apprenantes Couvreuses apprennent à lire des plans ou des croquis, à suivre des instructions verbales ou écrites afin de réaliser différents travaux.

Ils réalisent différents types de couvertures de toiture en tuiles, ardoises naturelles, ardoises artificielles, couverture métallique, étanchéité souple : **versants, plates, bardage**...

Ils réalisent l'étanchéité des différents éléments de toitures : solins, cheminées, fenêtres de toit et installent les éléments **d'évacuation des eaux** pluviales et leurs supports : gouttières, chéneaux, descentes d'eaux pluviales...

Ils placent les **fenêtres de toit et lucarnes**.

Ils réalisent la **charpente des toitures** à versant ainsi que le gîtage de toitures plates.

Ils participent à l'organisation de la **sécurité collective et individuelle** sur chantier conformément au plan de sécurité - hygiène - environnement.

Alors si tu souhaites grimper les échelons jusqu'au sommet, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société de couverture

Employé / Employée dans une société de construction

Par exemple : Couvreur / Couvreuse pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-lifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui engage fréquemment

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur couvreur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-couvreur>) (adulte)

Entrepreneur général (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>) (adulte)

Gestionnaire de chantier (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>) (adulte)

Métreur deviseur à orientation PEB (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/metreur-deviseur-orientation-peb>) (adulte)

BIM Coordinateur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/bim-coordinateur>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois) Inscription gratuite Sur le terrain Contact client Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Le couvreur ne travaille pas seulement dans la construction neuve, mais peut également effectuer des travaux de rénovation qui requièrent d'abord une démolition totale ou partielle de la toiture pour pouvoir entamer ensuite la réparation. Cela signifie qu'il doit être un homme de métier polyvalent, capable de travailler seul ou en équipe avec des matériaux divers.

L'activité comporte des déplacements fréquents. Elle s'exerce sur chantier, en hauteur et demande de l'agilité, un sens de l'équilibre. Cela entraîne des conditions physiologiques particulières de mise en oeuvre dans des positions inconfortables (travailler à genoux, accroupi, supporter la chaleur et les intempéries). L'activité implique de respecter strictement les consignes et les règles de sécurité (échafaudages sécurisés, port du casque, filet et harnais).

Programme

1ère année :

- K20/1 Organisation de chantier - Travaux en hauteur (12h)
- K20/1 Analyse, préparation et communication (40h)
- K20/1 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- K20/1 Formation à la sécurité de base (8h)
- K20/1 Le plein toit et bardage en élément à emboitement et à recouvrement (théorie) (16h)
- K20/1 Le plein toit et bardage en élément à emboitement et à recouvrement (16h)
- K20/1 Le plein toit et bardage en élément plat et ondulé (pratique) (28h)
- K20/1 Le plein toit et bardage en élément plat et ondulé théorie (20h)
- K20/1 Soudo-brasage (pratique) (12h)
- K20/1 Soudo-brasage (Théorie) (4h)
- K20/1 Les gouttières (pratique) (8h)
- K20/1 Les gouttières (théorie) (4h)

2ème année :

- K20/2 Ouvrages de raccords et équipements pour toitures non métalliques - ardoises (pratique) (24h)
- K20/2 Ouvrages de raccords et équipements pour toitures non métalliques - ardoises (théorie) (8h)
- K20/2 Module intégratifs : réalisation d'un plein toit en tuiles avec sous toitures et raccords de pénétration (8h)
- K20/2 Participation à l'organisation de l'entreprise et du chantier de couverture (8h)
- K20/2 Installation de chantier (4h)
- K20/2 Complexe étanchéité toiture et bardage - isolation nœuds constructifs – panneaux autoportants (18h)
- K20/2 Ouvrages de raccords et équipements pour toitures non métalliques - tuiles (théorie) (8h)
- K20/2 Ouvrages de raccords et équipements pour toiture non métallique - tuiles (pratique) (24h)
- K20/2 Ouvrages de raccords et équipements pour toitures non métalliques - ardoises - théorie (8h)
- K20/2 Ouvrages de raccords et équipements pour toitures non métalliques - ardoises - pratique (28h)
- K20/2 Les gouttières (pratique) (16h)
- K20/2 Les gouttières (théorie) (4h)
- K20/2 Couverture et bardage en plan carré métallique - joint debout et tasseaux (théorie) (16h)
- K20/2 Couverture et bardage en plan carré métallique - joint debout et tasseaux (pratique) (16h)

3ème année :

K20/3 Toiture et charpente : diagnostic et adaptation (théorie) (12h)

K20/3 Toiture et charpente : diagnostic et adaptation (pratique) (8h)

K20/3 Diagnostic et adaptation (4h)

K20/3 Evaluation théorique diagnostic et adaptation (4h)

K20/3 Ouvrages de raccords et équipements pour toiture non métallique - ardoises (pratique) (14h)

K20/3 Ouvrages de raccords et équipements pour toiture non métallique - ardoises (Théorie) (8h)

K20/3 Module intégratif : réalisation d'un plein toit en ardoises avec raccord de pénétration (12h)

K20/3 Raccords et équipements de couvertures métalliques (Théorie) (8h)

K20/3 Raccords et équipements de couvertures métalliques (pratique) (24h)

K20/3 Les chenaux (théorie) (8h)

K20/3 Les chenaux (pratique) (16h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!